



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère

GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR L'AFFECTATION POST 2^{nde}:

- 1ère année de Brevet des Métiers d'Art
- 1ère Générale
- 1ère Professionnelle
- 1ère Technologique

Contact:

DSDEN de la Lozère – 3, rue de Chanteronne – CS 50010 – 48001 MENDE Cedex

Service	Téléphone	Courriel
Division des Moyens et des Elèves	04 66 49 51 17	ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

Février 2023

NOUVEAUTÉS RAPPEL DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Nouveau

Mise en place du parcours de formation conduisant à l'Unité Facultative Secteur Sportif (UFSS)

L'UFSS* mise en place en 2021 (cf. BO N°30 du 29/07/2021) est proposée aux élèves de notre académie dans certains établissements, dans les spécialités de Baccalauréats Professionnels suivantes :

- Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGORA)
- Métiers de l'accueil
- Métiers de la sécurité
- Métiers du commerce et de la vente

La liste des établissements concernés est en annexe 8 (une évolution de l'offre de formation est possible d'ici la rentrée 2023). Ce parcours facultatif débute en 2^{nde} Professionnelle ou 1^{ère} professionnelle, sur la base du volontariat. Il permet aux élèves de valider une partie des unités capitalisables nécessaires à l'obtention d'un BPJEPS en parallèle de leur Baccalauréat Professionnel.

Les élèves scolarisés en 2^{nde} Professionnelle dans les établissements proposant l'UFSS bénéficieront d'une priorisation de secteur leur garantissant la poursuite d'étude dans leur Lycée. Les élèves de 2^{nde} Professionnelle ne pouvant bénéficier de cette option dans leur établissement et qui souhaiteraient la suivre auront la possibilité de candidater sur Affelnet dans un autre établissement (que le Bac Professionnel fasse partie des « familles de métier » ou non) toutefois ils ne pourront être satisfaits que dans la limite des places disponibles dans la 1^{ère} professionnelle demandée.

Enseignements de spécialité dits rares

Le principe général reste une affectation sur le Lycée de secteur, quels que soient les enseignements de spécialité souhaités.

Pour les élèves souhaitant suivre un enseignement de spécialité non proposé dans leur lycée, l'établissement d'origine prendra soin, lors de la saisie du vœu, de cocher dans les motifs de dérogation, la case « parcours scolaire particulier », pour le vœu de 1ère générale formulé <u>dans un lycée correspondant à la zone de desserte</u> définie par le DASEN.

OU

L'établissement devra saisir le vœu correspondant à l'EDS rare dans le Lycée souhaité.

Afin qu'aucun élève de 2nde GT ne puisse se retrouver en situation de non affectation en 1ère générale, il est impératif que les élèves souhaitant intégrer une 1ère générale avec EDS EPS, formulent en plus du vœu spécifique un vœu simple de 1ère générale sur leur établissement actuel.

L'ensemble des dates départementales et académiques sont recensées pages 25 à 27.

Rappel

L'enseignement de spécialité "Éducation physique, pratiques et culture sportives"

Cet EDS est proposé à la rentrée 2023 dans les établissements suivants :

- Lycée Albert Camus à Nîmes (Gard)
- Lycée Charles Renouvier à Prades (Pyrénées Orientales)
- Lycée Jean Mermoz à Montpellier (Hérault)
- Lycée Jean Moulin à Béziers (Hérault)
- Lycée Victor Hugo à Lunel (Hérault)

Le nombre limité de sites proposant cet EDS a conduit à l'adoption d'un régime dérogatoire pour l'admission des candidats, celle-ci ne pouvant être gérée au niveau des réseaux d'établissements comme c'est le cas pour les autres EDS dits "rares".

Les 1ères générales avec EDS EPPCS feront donc l'objet d'un vœu spécifique sur Affelnet Lycée (1G EPS). Un barème sera établi avec les résultats scolaires obtenus dans l'année sur lesquels un coefficient par matière arrêté par les corps d'inspection sera attribué (cf. annexe 6 « grille des coefficients par formation ») et la zone géographique de résidence des candidats (sectorisation élargie afin que chaque élève de l'académie, par souci d'équité, bénéficie de points liés à sa zone géographique sur l'un des établissements proposant cet EDS).

Nouveau

Les élèves de 2^{nde} GT bénéficiant déjà d'un parcours spécifique en section binationale (ABIBAC, BACHIBAC et ESABAC) ainsi que les élèves en section internationale menant au Baccalauréat Français International (BFI) ne seront pas autorisés à candidater.

Afin qu'aucun élève de 2nde GT ne puisse se retrouver en situation de non affectation en 1ère générale, il est impératif que les élèves souhaitant intégrer une 1ère générale avec EDS EPS, formulent en plus du vœu spécifique un vœu simple de 1ère générale sur leur établissement actuel.

L'affectation en 1ère professionnelle, après une 2nde professionnelle « famille de métiers »

Les élèves inscrits en 2nde professionnelle organisée par familles de métiers choisiront en fin d'année de poursuivre leur parcours de formation dans l'une des spécialités professionnelles de la famille.

La satisfaction maximum de leur choix sera recherchée, ainsi que la garantie d'une place dans une des spécialités de la famille au sein d'un réseau d'établissements.

Pour réguler l'affectation des élèves en 1ère professionnelle, à priorité de sectorisation ou de dérogation équivalente, les critères de traitement des demandes seront les suivants :

- la capacité d'accueil de l'établissement demandé.
- l'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans le lycée, puis à ceux des autres établissements du réseau ne disposant pas de la spécialité souhaitée).
- les notes de l'élève dans les matières en lien avec la spécialité souhaitée.

L'élève de 2nde professionnelle organisée en familles de métiers doit bénéficier d'un avis très favorable sur au moins une des spécialités de 1ère Professionnelle demandée et proposée dans son établissement actuel. De fait, lorsque l'établissement propose plusieurs spécialités de Baccalauréat Professionnel du champs de métiers, plusieurs vœux seront saisis dont au moins un bénéficiera d'un avis très favorable et les élèves seront départagés sur leurs résultats scolaires et les avis des chefs d'établissements.

La même application (Affelnet Lycée) étant utilisée quel que soit le niveau d'affectation souhaité, il n'existe qu'une seule fiche de candidature

Ainsi, sur une même fiche, peuvent figurer les demandes d'affectation en 1ère et, éventuellement, celles de 2^{nde}, classées par ordre de priorité défini par l'élève et ses représentants légaux.

Il sera donc possible de saisir par exemple :

1er vœu : 1ère professionnelle X établissement Y 2ème vœu : 1ère professionnelle X établissement Z 3ème vœu : 2nde professionnelle X établissement Y 4ème vœu : 2nde professionnelle X établissement Z 5ème vœu : 1ère technologique W établissement V

Un maximum de 10 vœux pourra être formulé

Cette possibilité sera surtout utile pour les élèves candidats dans 2 niveaux d'affectation.

Pas de bonus 1er vœu: l'ordre des vœux sera le reflet de la demande réelle

A titre d'exemple :

- un élève dont le 1^{er} projet est un **Baccalauréat Professionnel en apprentissage**, mais qui souhaite également faire une demande de **formation sous statut scolaire** au cas où il ne trouve pas de contrat fera apparaître ses vœux dans cet ordre-là sans être pénalisé par la perte du "bonus 1^{er} vœu". Son 1^{er} vœu n'étant pas un vœu d'affectation, il pourra donc être affecté sur son 2ème vœu si son barème (non minoré par une perte de bonus) le permet.
- un élève dont le 1^{er} projet est d'intégrer un **établissement privé** de l'Éducation Nationale mais qui souhaite demander également un **établissement public** au cas où sa candidature ne serait pas retenue par le Lycée privé saisira un 1^{er} vœu de formation en lycée privé et un 2^{ème} vœu en lycée public. Le barème obtenu sur son 2^{ème} vœu sera le même que s'il était placé en 1^{er} vœu. Il pourra donc, si son barème lui permet, obtenir une affectation sur ce 2^{ème} vœu.
- ➤ un élève qui fait un 1^{er} vœu sur une 1^{ère} Professionnelle et un 2^{ème} vœu sur une 2^{nde} Professionnelle ne voit pas son barème chuter sur ce 2^{ème} vœu du fait d'une absence de bonus.

Rappel

Accompagnement des demandes de formation en apprentissage

Pour permettre un meilleur accompagnement des élèves souhaitant poursuivre leurs études **sous statut d'apprenti**, des vœux précis de formation en apprentissage sont créés dans Affelnet, au niveau 1ère année de **CAP et 2**nde **Professionnelle**. Chaque établissement porteur de formations en apprentissage sera ainsi en mesure de prendre contact avec les jeunes intéressés afin de mettre en place des mesures permettant de les aider dans leur recherche de contrats.

Il appartient au centre de formation de raccourcir éventuellement la durée de préparation du diplôme en fonction du parcours scolaire de l'élève.

Il convient parallèlement de s'adresser à l'établissement souhaité.

Prise en compte des notes de l'année en cours pour l'ensemble des candidats

Un seul dossier par élève étant créé, il ne pourra y avoir qu'une seule note saisie pour chaque matière, quel que soit le niveau d'affectation demandé. Pour les élèves de 2^{nde} GT, 2^{nde} professionnelle, 1^{ère} année de CAP, les 8 compétences du socle seront par défaut considérées comme « maîtrisées ».

La décision d'orientation ne sera pas à saisir

Elle sera intégrée automatiquement dès lors qu'elle aura été saisie dans « Siècle Orientation ». Il appartiendra au chef d'établissement d'être attentif à ce que les vœux formulés soient compatibles avec la décision d'orientation arrêtée.

La saisie des demandes d'affectation en 1ère - toutes voies et pour tous les élèves - dans Affelnet sera possible dès le mardi 9 mai et ce jusqu'au jeudi 15 juin 2023 (date limite préconisée, des interventions marginales resteront néanmoins possibles à l'issue des commissions d'appel).

Les résultats de l'affectation seront communiqués aux familles par les établissements d'accueil (pour les élèves affectés ou en liste supplémentaire) et les établissements d'origine (pour les élèves non affectés et affectés au moyen de l'édition de la « fiche de résultats de l'affectation» comportant un récapitulatif des vœux et des décisions) le mardi 27 juin 2023.

SOMMAIRE

PROCÉDURE	
Public et formations concernés	6
La fiche de candidature	6
RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE	7
Identification de l'élève	
Vœux formulés par l'élève	
Notes	7
Avis du chef d'établissement	8
SITUATIONS PARTICULIÈRES	9
Candidat au titre du parcours passerelle	
Candidat scolarisé au C.N.E.D.	
Candidat scolarisé en établissement privé hors contrat ou instruit à domicile	
Candidat demandant un établissement privé agricole	11
Candidat en 1ère professionnelle Conduite et gestion de l'entreprise hippique	11
Candidat en 1ère professionnelle Conducteur de transport routier et de marchandises	11
Candidat en 1ère année de brevet des métiers d'art	
Candidat scolarisé hors académie	
Candidat souhaitant poursuivre des études en dehors de l'académie de Montpellier	
Candidat souhaitant poursuivre ses études sous statut d'apprenti	
SITUATIONS PARTICULIÈRES ET COMMISSION DE PRE-AFFECTATION	14
Candidat au retour en formation initiale	
Candidat au titre de la reprise d'étude	
Candidat scolarisé en ULIS	
Candidat ayant déposé un dossier médical	
Candidat scolarisé à l'étranger	16
SAISIE INFORMATIQUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	17
Préparation de la saisie	
Saisie dans les établissements d'origine	
Saisie dans les DSDEN	
Saisie à la DRAIO de Montpellier	
Compte rendu de saisie	18
DÉTERMINATION DU BARÈME	19
CAPACITÉS D'ACCUEIL DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE, RÉSULTATS DE L'AFFECTATION	21
Capacités d'accueil dans la voie professionnelle	
Capacités d'accueil dans la voie générale et technologique	
Résultats de l'affectation	
INSCRIPTION DES ÉLÈVES, GESTION DES LISTES COMPLÉMENTAIRES, PLACES VACANTES	23
Inscription des élèves	
Gestion des listes complémentaires	
Gestion des élèves non affectés et des places vacantes	

ANNEXES

- 1. Calendrier
- 2. Fiche de candidature
- 3. Fiche de liaison établissement d'accueil / établissement d'origine
- 4. Demande de priorité médicale
- 5. Certificat médical
- 6. Grille des coefficients par matière et par formation
- 7. Bonus filière pour l'admission en 1ère professionnelle
- 8. Liste des formations et des établissements conduisant à l'Unité Facultative Secteur Sportif (UFSS)

PROCÉDURE

Public et formations concernés

La procédure Affelnet concerne **tous les candidats**, quelle que soit leur origine scolaire ou géographique, souhaitant une admission dans toutes les séries et spécialités de 1ère Générale, 1ère Professionnelle et 1ère Technologique des établissements :

- > publics du ministère de l'Éducation Nationale
- publics et privés sous tutelle du ministère de l'Agriculture
- l'admission en 1ère Professionnelle « Cultures marines » du Lycée de la mer P. Bousquet à Sète.

Pour les admissions dans un établissement privé agricole, il convient de :

- 1. Retirer un dossier dans l'établissement demandé et le retourner dûment complété à cet établissement.
- 2. Saisir également la candidature dans Affelnet (la saisie est effectuée par l'établissement d'origine).

La fiche de candidature

Tous les candidats renseignent une fiche de candidature, à l'exception des candidats de 2^{nde} Professionnelle (hors famille de métier) qui demandent uniquement une classe de 1ère Professionnelle dans la même spécialité et le même établissement, le logiciel générant automatiquement un « vœu de filière » qui est classé en première position.

La fiche de candidature est éditée sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine (cf annexe 2). Elle est également téléchargeable sur le site internet du rectorat :

http://www.ac-montpellier.fr

Rubriques « Scolarité / Etudes / Examens » puis « Orientation » puis « L'orientation et l'affectation au Lycée » et « Être candidat à une formation».

1 seule fiche de candidature par candidat est à renseigner AVANT le jeudi 15 JUIN 2023 (date limite de saisie des vœux)

La famille exprime ses vœux sur la fiche de candidature (cf annexe 2). Cette fiche, complétée par l'établissement, sert de support à la saisie informatique des candidatures. Elle est conservée dans l'établissement d'origine.

NB : les élèves originaires des établissements privés hors contrat doivent avoir satisfait à l'obligation de l'examen d'entrée dans l'enseignement public.

Les familles doivent prendre contact avec la DSDEN de la Lozère au plus tôt et avant le vendredi 12 mai 2023

RENSEIGNEMENT DE LA FICHE DE CANDIDATURE

Le traitement informatisé requiert que soient renseignées avec la plus grande rigueur les rubriques sur l'identification de l'élève, les vœux formulés et selon ces derniers, les notes et l'avis du chef d'établissement.

Identification de l'élève

Toutes les lignes doivent être renseignées avec précision.

Vœux formulés par l'élève

Chaque candidat peut formuler 10 vœux au maximum

1 vœu = 1 spécialité dans 1 établissement.

Les vœux sont classés par ordre de préférence.

Il est rappelé l'importance du dialogue avec les familles pour déterminer l'ordre des vœux, compte tenu du fait que l'on donne satisfaction sur le meilleur vœu possible.

Le chef d'établissement s'assure que les vœux formulés par l'élève sont conformes à la décision d'orientation qu'il a prise.

NB : lorsqu'une famille fera appel de la décision d'orientation arrêtée, le chef d'établissement veillera à se reconnecter sur AFFELNET à l'issue de la commission d'appel pour permettre la mise en conformité des vœux avec les décisions de la commission. L'application sera accessible jusqu'au lundi 19 juin 2023.

Notes

Les disciplines prises en compte

Discipline Scolarité actuelle	Français	Maths	H-Géo		gues ntes	EPS	Arts	Scie	ences, technologie et [OP OP
2 ^{nde} GT	Français	Maths	H-Géo	LV1	LV2	EPS			SVT	Physique Chimie
2 ^{nde} Pro 1 ^{ère} année de CAP	Français	Maths	H-Géo		gues ntes	EPS	Arts appliqués Cult. artistique	Sciences	Enseignement prof. théorique pratique	Physique Chimie
1ère générale	Français	Maths	H-Géo	LV1	LV2	EPS	·	Sciences	SVT	Physique Chimie
1ère Techno.	Français	Maths	H-Géo	LV1	LV2	EPS		Ense	ignements technologiqu	ies

Notes à saisir selon la situation de l'élève :

Situation des candidats	Note à saisir pour les disciplines				
Élèves scolarisés	MOYENNE des évaluations effectuées entre le 01/09/2022 et le 02/06/2023				
élèves suivis par la MLDS*	MOYENNE des évaluations effectuées dans les disciplines suivies entre le 01/09/2022 et le 02/06/2023				
élèves en préparation d'une FCIL ou MC	NOTE obtenue dans les disciplines à l'examen du CAP / BEP/ BAC PRO, session 2022				
candidats au titre de la Reprise d'Études	NOTE obtenue dans les disciplines à l'examen du CAP / BEP/ BAC PRO				
candidats au titre du Retour en Formation Initiale en période d'affectation	3 NOTES déterminées selon le dossier de candidature				

^{*} MLDS: Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Les notes calculées doivent être arrondies au demi-point supérieur et saisies au 1/10ème.

Les notes de toutes les disciplines demandées doivent être saisies dans la mesure du possible. Toutefois, en fonction de l'origine scolaire de l'élève, certaines matières ne peuvent être renseignées et il convient dans ce cas de laisser les cases vides. Le logiciel attribue automatiquement à la discipline non notée la moyenne des disciplines notées.

NB : les notes de Français, Mathématiques et LV1 doivent être impérativement saisies.

Avis du chef d'établissement

Le chef d'établissement formule, lorsqu'on le lui demande, un avis sur les vœux exprimés par le candidat.

4 avis possibles	Conditions d'attribution de l'avis du Chef d'établissement						
Très favorable	 élève très motivé par la formation sollicitée ayant fait des démarches pour rencontrer un ou des établissements d'accueil ayant fait des démarches pour rencontrer des professionnels ayant de très bonnes perspectives de réussite dans cette formation 						
NB : l'avis « très favorable » ne peut pas être attribué si la formation d'origine ne comporte aucune cohérence avec la formation d'accueil (cf annexe 7 : bonus filie pour l'admission en 1ère Professionnelle).							
Favorable 1600 points	 élève motivé actif dans la construction de son projet ayant de bonnes perspectives de réussite 						
Sans opposition 800 points	 élève dont la motivation n'est pas affirmée peu actif dans la construction de son projet ayant des perspectives moyennes de réussite dans cette formation 						
Réservé 0 point	 élève peu motivé pour la formation envisagée réserves émises sur ses perspectives de réussite dans cette formation 						

- Le cas échéant, l'avis du chef d'établissement intègre les éléments d'information communiqués par les établissements d'accueil, auprès desquels les candidats ont conduit une véritable démarche de prise d'information (cf annexe 3 : fiche de liaison).
- L'avis du chef d'établissement est identique lorsqu'une même spécialité est demandée dans plusieurs établissements.
- L'avis porte sur l'année scolaire en cours, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Candidat au titre des « parcours Passerelle »

Dans les formations de l'Éducation Nationale :

En application de la circulaire académique, les élèves qui souhaitent changer de voie d'orientation remplissent une demande de parcours Passerelle.

Pour un passage de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle :

La demande (dossier candidat) est adressée par l'établissement d'origine, pour avis, à l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil demandé avant le jeudi 18 mai 2023.

L'établissement d'accueil demandé transmet le dossier à la DRAIO de Montpellier avec son avis **avant le jeudi 25 mai 2023**.

La DRAIO effectue la saisie de l'avis après que l'établissement d'origine ait effectué la saisie de la candidature sur Affelnet.

NOUNEAU Pour un passage de la voie professionnelle vers la voie générale ou technologique :

L'établissement d'origine saisira la candidature sur Affelnet et la demande (dossier candidat) est adressée, pour traitement et décision à la DSDEN du département demandé avant le jeudi 25 mai 2023.

NB : Cas particulier d'un élève de 2^{nde} Professionnelle postulant sur une 2^{nde} GT (candidature pour une affectation post 3^{ème}):

- **S'il** <u>avait obtenu</u> le passage en 2^{nde} GT antérieurement : la candidature est saisie dans Affelnet par l'établissement d'origine et la photocopie de la décision d'orientation est envoyée à l'IA-DASEN.
- S'il <u>n'avait pas</u> obtenu le passage en 2^{nde} GT antérieurement : le chef d'établissement après consultation des conseils des classes de l'établissement d'origine et de celui d'accueil, peut autoriser cette candidature qu'il saisira dans Affelnet. Une copie de cette autorisation est envoyée à l'IA-DASEN.

Parcours infléchi au sein de la voie professionnelle :

L'accès au cycle terminal du Baccalauréat Professionnel (entrée en classe de 1ère Pro) est possible sous réserve de place disponible pour les élèves :

- issus d'une 2^{nde} Professionnelle de la même famille de métiers.
- issus d'une 2^{nde} Professionnelle du même champ et de la même spécialité, dans un autre établissement.
- issus d'une 2^{nde} Professionnelle du même champ mais de spécialité différente.
- issus d'une 2^{nde} Professionnelle de champs différents mais prévu par le droit commun (cf annexe 7 : « Bonus filière pour l'admission en 1^{ère} Professionnelle» pour évaluer la cohérence).
- titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAPA, CAP) d'une spécialité en cohérence avec celle du Bac Professionnel demandé.

Pour les formations relevant de l'Education Nationale, il n'y a pas lieu de constituer un dossier passerelle.

Dans les formations du Ministère de l'Agriculture :

En application de la circulaire DRAAF/SRFD, les établissements ayant des élèves concernés remplissent une demande de parcours Passerelle vers la voie technologique agricole ou professionnelle agricole.

> Pour un passage vers la voie générale et technologique agricole :

La demande est adressée par l'établissement d'origine à la DRAAF au SRFD **avant le jeudi 25 mai 2023.** Parallèlement, l'établissement d'origine saisit le vœu sur Affelnet.

Pour un passage vers la voie professionnelle agricole :

La demande est adressée par l'établissement d'origine, pour avis, à l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil demandé avant le jeudi 18 mai 2023.

L'établissement d'accueil demandé transmet le dossier avec son avis au SRFD avant le jeudi 25 mai 2023 qui l'instruit et le transmet à la DRAIO de Montpellier.

Parallèlement, l'établissement d'origine saisit le vœu sur Affelnet.

L'affectation se fera sous réserve de place disponible et à condition d'obtenir une dérogation préalable à la candidature (voir document spécifique parcours Passerelles Agriculture) pour les élèves :

- issus d'une 2^{nde} Générale et Technologique.
- titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAPA, CAP) d'un autre champ professionnel.
- issus d'une 2^{nde} Professionnelle d'un **autre champ professionnel non prévu par le droit commun.**
- ayant suivi une classe complète de 1ère Professionnelle/Générale/Technologique.

Candidat scolarisé au C.N.E.D

Les candidats du C.N.E.D impriment la fiche de candidature en un seul exemplaire sur le site internet de l'académie de Montpellier :

https://www.ac-montpellier.fr

Rubriques « Scolarité / Etudes / Examens » puis « Orientation » puis « L'orientation et l'affectation au Lycée » et « Être candidat à une formation».

Ils adressent cette fiche au C.N.E.D dont ils dépendent. La saisie des candidatures est effectuée par le C.N.E.D via le service national de « saisie simplifiée ». À défaut, la candidature sera traitée hors procédure d'affectation, sur places vacantes.

La note prise en compte dans chaque discipline est la moyenne des évaluations effectuées entre le 1er septembre 2022 et le vendredi 2 juin 2023.

Date limite de saisie : jeudi 15 juin 2023

Parallèlement, la famille transmettra 2 justificatifs de domicile (ou un avis de mutation professionnelle) accompagnés d'une copie du récapitulatif de saisie Affelnet ou, à défaut, de la fiche de candidature :

- ➤ à la DRAIO pour une intégration en 1ère Professionnelle : draio-affectation@region-academique-occitanie.fr
- à la DSDEN du département de résidence pour une intégration en 1ère Générale ou Technologique : ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

Date limite de réception : jeudi 8 juin 2023

Candidat scolarisé en établissement privé hors contrat ou instruit à domicile

Les élèves originaires des établissements privés hors contrat ou instruits à domicile doivent avoir satisfait à l'obligation de l'examen d'entrée dans l'enseignement public.

Les familles doivent prendre contact avec la DSDEN de la Lozère au plus tôt et avant le vendredi 12 mai 2023

La fiche de candidature est imprimée en un seul exemplaire par le candidat sur le site Internet du rectorat :

http://www.ac-montpellier.fr rubrique « Scolarité/études/examens » puis "orientation", et "être candidat à une formation" puis en cliquant au choix sur « en 1ère année de CAP » ou « en 2nde professionnelle » ou encore « en 2nde générale et technologique » (il s'agit de la même fiche).

L'établissement d'origine (ou la famille en cas d'instruction à domicile) complète et adresse cette fiche à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département demandé en 1er vœu, accompagnée des bulletins scolaires de l'année en cours, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, d'un avis de mutation dans le département demandé :

ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

Date limite de réception : jeudi 8 juin 2023

Candidat demandant un établissement privé de l'agriculture

Les candidats souhaitant intégrer un établissement privé agricole établiront un dossier spécifique qu'ils retireront dans chacun des établissements demandés, en plus de la fiche de candidature.

Le dossier sera retourné à (aux) l'établissement(s) demandé(s), il contribuera à la sélection des candidats par les établissements (vœux sans barème).

La fiche de candidature sera remise à l'établissement d'origine qui saisira le vœu sur Affelnet.

Candidat en 1ère professionnelle Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique

Seuls les candidats ayant satisfait aux tests de sélection (pratique équestre de niveau galop 5, entretien de motivation, épreuve d'endurance) sont autorisés à postuler à cette formation.

Les tests auront lieu en avril / mai 2023.

Les familles doivent contacter les établissements au plus tard fin mars pour faire acte de candidature aux tests :

- Lycée P.P. Riquet à Castelnaudary
- Lycée F. Rabelais à St Chély d'Apcher
- Lycée La Cazotte à Sainte Affrique
- EPLEFPA à Mirande et Riscle

NB: dans la mesure où la réussite au test est une condition nécessaire mais pas suffisante pour être recruté et qu'elle peut être influencée par des facteurs extérieurs (stress, niveau du cheval...), le fait d'avoir satisfait au test dans au moins un des quatre établissements autorise la candidature de l'élève sur l'un et/ou l'autre établissement, sans préjuger des résultats de l'affectation. Les tests sont organisés à des dates différentes pour permettre une seconde chance aux candidats qui auraient échoué.

Candidat en 1ère professionnelle Conducteur de transport routier et marchandises

Compte tenu des exigences réglementaires de la formation, les candidats seront autorisés à s'inscrire en 1ère Professionnelle Conducteur de transport routier et marchandises sous réserve de remplir les conditions suivantes à la rentrée scolaire :

- Être titulaire du permis B <u>ou</u> avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale de conduite routière (le code) et avoir déjà effectué 20 heures de cours de conduite dans une auto-école.
- Avoir effectué une visite médicale auprès d'un médecin agréé (liste des professionnels en préfecture) attestant de l'aptitude à l'exercice de la profession (une acuité visuelle de 16/10 pour les deux yeux avec un minimum de 6/10 par œil en vision corrigée sera recherchée ainsi que l'absence de pathologie du rachis) qui délivrera le cerfa N°14880*02.

Á défaut de pouvoir présenter ces documents, la notification d'affectation des candidats sera caduque.

Candidat en 1ère année de Brevet des Métiers d'Art

Le Décret 2011-1029 du 26 août 2011, publié au BO-MEN du 29 septembre 2011, modifie le code de l'éducation (partie réglementaire) et précise notamment les conditions de recrutement en 1ère année de BMA.

Dossier à déposer auprès de l'établissement dans lequel le candidat souhaite s'inscrire.

Date limite de réception : Jeudi 25 mai 2023

Il comprendra:

- la fiche de candidature
- les résultats scolaires des 2 dernières années
- des travaux personnels, si l'établissement le juge nécessaire (se renseigner auprès de l'établissement)

Il sera soumis à l'appréciation d'une commission présidée par le chef d'établissement ou son représentant, composée de professeurs enseignant dans ce cycle d'études et d'un conseiller de l'enseignement technologique. La décision d'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition de la commission.

La commission se tiendra au plus tard le lundi 12 juin 2023

Les résultats sont transmis immédiatement pour saisie Affelnet à la DRAIO de Montpellier par courriel : draio-affectation@region-academique-occitanie.fr

La candidature est également saisie dans « Affelnet » (vœu sans barème) par l'établissement d'origine.

Candidat scolarisé hors académie

Les candidats scolarisés hors académie impriment la fiche de candidature en un seul exemplaire sur le site internet de l'académie de Montpellier : https://www.ac-montpellier.fr

Rubriques « Scolarité / Etudes / Examens » puis « Orientation » puis « L'orientation et l'affectation au Lycée » et « Être candidat à une formation».

L'établissement d'origine complète la fiche et saisit les vœux au plus tard le jeudi 15 juin 2023 en utilisant le service national de « saisie simplifiée ».

NB : les formations de l'académie de Montpellier sont accessibles en priorité aux élèves de cette académie, une affectation demeure possible dans la limite des places disponibles.

Toutefois, les candidatures extérieures sont prises en compte de la même façon que celles de l'académie pour :

- les formations du ministère de l'Agriculture, le recrutement étant national.
- le Lycée de la mer Paul Bousquet à Sète, le recrutement étant national.
- en cas de changement de résidence de la famille ou de résidence avérée dans l'académie.
 Dans ce cas, un avis de mutation du représentant légal ou 2 justificatifs de domicile seront envoyés à la :
- > DRAIO pour une intégration en 1ère Professionnelle : draio-affectation@region-academique-occitanie.fr
- ➤ DSDEN du département de résidence dans l'académie de Montpellier pour une intégration en 1ère Générale ou Technologique : ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

Date limite de réception : jeudi 8 juin 2023

Candidat souhaitant poursuivre des études en dehors de l'académie de Montpellier

Toute demande d'élève souhaitant poursuivre ses études ailleurs que dans notre académie, doit être faite directement à la DSDEN* du département demandé.

Le dossier à utiliser sera celui de l'académie concernée.

Les calendriers de candidature sont spécifiques à chaque académie et consultables depuis « Affelnet » en cliquant sur « Affelmap ».

Par ailleurs, les établissements d'origine saisiront dans ce cas un vœu de recensement hors académie sur l'application Affelnet Lycée de l'académie de Montpellier.

Candidat souhaitant poursuivre ses études sous statut d'apprenti

Il n'est **pas possible de saisir un vœu d'apprentissage** dans Affelnet sur le niveau **1**ère **professionnelle.** Seuls les vœux de 2^{nde} professionnelle ou 1ère année de CAP peuvent faire l'objet d'une saisie.

L'établissement d'origine saisira donc un(des) vœu(x) correspondant au diplôme que l'élève souhaite préparer en apprentissage, dans l'ordre hiérarchique souhaité par la famille, afin de refléter la demande au plus juste.

Le candidat ne sera pas pénalisé sur des vœux de formation éventuellement émis sous statut scolaire et moins bien placés puisqu'il n'existe pas de bonus sur le 1er vœu. Si son barème le permet, il pourra donc obtenir une affectation sur un vœu formulé sous statut scolaire, bien qu'ayant émis un vœu d'apprentissage mieux placé.

Le chef d'établissement précisera au jeune et sa famille les démarches à entreprendre (recherche d'un employeur, contact avec un établissement de formation en alternance) et les aides possibles pour effectuer ces démarches. Il leur précisera qu'il n'y aura pas d'affectation prononcée sur le vœu d'apprentissage.

13

SITUATIONS PARTICULIÈRES ET COMMISSIONS DE PRÉ-AFFECTATION

La commission dite de « Pré-Affectation», présidée par la rectrice ou son représentant est composée d'inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation, de représentants des chefs d'établissement, de directeurs de CIO, professeurs, médecins scolaires, assistants de service social et parents d'élèves.

Elle étudiera les cas particuliers avant le classement informatisé et plus particulièrement les candidatures d'élèves:

- Au titre du Retour en Formation Initiale et de la Reprise d'Étude.

 Le dossier des candidats non-affectés à l'issue de la procédure est retourné au CIO qui l'a constitué pour permettre à celui-ci d'assurer le suivi du candidat.
- Ayant adressé un dossier médical. S'ils bénéficient d'un avis favorable du médecin de la commission, ils sont affectés dans la spécialité demandée, dans la limite des places disponibles.
- Au titre des parcours Passerelles.

 Ayant obtenu un avis défavorable de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil.
- > En situations non prévues dans la présente note ou faisant litige.

✓ Candidat au Retour en Formation Initiale

Public concerné:

- Tout jeune de 16 à 25 ans révolus sorti du système éducatif sans diplômes ou seulement le DNB ou le CFG (décret 2014-1453)
- Tout jeunes de 16 à 25 ans révolus sorti du système éducatif avec seulement un Bac Général ou Technologique (décret 2014-1454)

Le dossier de candidature est instruit par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le plus proche du domicile du candidat (conformément à la circulaire en vigueur).

Le chef de l'établissement d'accueil reçoit le candidat, émet un avis sur le dossier de candidature et le transmet à la :

• Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO) de Montpellier pour les candidatures vers la 1ère professionnelle :

draio-affectation@region-academique-occitanie.fr

 Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département demandé pour les candidatures vers la 1ère générale et technologique :

ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

La commission de Pré-Affectation décide de leur intégration à la procédure ou du retour du dossier au CIO qui a réalisé son instruction pour accompagnement du candidat vers d'autres projets.

Le numéro d'établissement attribué lors de la saisie sera celui du CIO qui a transmis le dossier pour permettre à celui-ci de suivre les dossiers instruits.

Date limite de réception : Jeudi 25 mai 2023

✓ Candidat au titre de la reprise d'étude

Public concerné : tout jeune ayant interrompu ses études ET titulaire d'un diplôme de la voie professionnelle.

Le dossier de candidature est instruit par le Centre d'Information et d'Orientation le plus proche du domicile du candidat (conformément à la circulaire en vigueur).

Le chef de l'établissement d'accueil reçoit le candidat, émet un avis sur le dossier de candidature et transmet à la :

• Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO) de Montpellier pour les candidatures vers la 1ère professionnelle :

draio-affectation@region-academique-occitanie.fr

 Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département demandé pour les candidatures dans la 1ère générale et technologique :

ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

La commission de Pré-Affectation décide de leur intégration à la procédure ou du retour du dossier au CIO qui a réalisé son instruction pour accompagnement du candidat vers d'autres projets.

Le numéro d'établissement attribué lors de la saisie sera celui du CIO qui a transmis le dossier pour permettre à celui-ci de suivre les dossiers qu'il a instruits.

Date limite de réception : Jeudi 25 mai 2023

✓ Candidat scolarisé en ULIS

Les élèves scolarisés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et voulant changer d'orientation seront tous recensés comme présentant une situation médicale particulière et établiront obligatoirement un dossier médical (cf paragraphe suivant). Le bonus médical n'est pas systématiquement attribué.

Par ailleurs, il est vivement recommandé que ces élèves bénéficient d'une période d'immersion dans la (les) spécialité(s) demandée(s) et dans l(es)'établissement(s) souhaité(s) afin de vérifier la pertinence de leur projet au regard de leur(s) pathologie(s) ou de leur(s) trouble(s), des exigences de la formation et des conditions matérielles d'accueil dans l'établissement.

Date limite de réception : Jeudi 25 mai 2023

✓ Candidat ayant déposé un dossier médical

La **fiche de candidature** prévoit de recenser s'il y a une situation médicale particulière connue par l'établissement ou signalée par la famille.

Rubrique « Élève présentant une situation médicale particulière » cocher la case « oui ».

Dans ce cas, un dossier médical est constitué et il contient les éléments suivants :

- Demande de priorité médicale de la famille ou de l'élève majeur (cf annexe 4)
- Certificat médical (cf annexe 5) sous pli confidentiel précisant :
 - La nature de la pathologie
 - La nature du handicap (déficience, incapacité et désavantage)
 - Les contre-indications absolues à certaines formations professionnelles (préciser lesquelles)
 - La nature de la prise en charge médicale (lieu et rythme des soins, traitement)
- L'avis motivé du médecin de l'Éducation Nationale chaque fois que c'est possible.

Le dossier médical complet est remis par la famille au chef d'établissement (du lycée dans lequel l'enfant est actuellement scolarisé).

Le chef d'établissement le transmet sous pli confidentiel portant la mention « Affectation en 1ère – Dossier médical – Commission de pré-affectation » à la :

• Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO) de Montpellier pour les candidatures vers la voie professionnelle :

draio-affectation@region-academique-occitanie.fr

 Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département demandé pour les candidatures vers la voie générale et technologique :

ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

En cas d'avis favorable de la commission, le candidat est affecté dans la section demandée, dans la limite des places disponibles. Le caractère décisif de cet avis implique en amont la prise en compte de situations médicales qui exigent réellement une attention particulière (par exemple nécessité d'affecter un candidat dans une formation compatible avec son handicap, élève ayant des soins particuliers à proximité de l'établissement demandé).

Date limite de réception : Jeudi 25 mai 2023

✓ Candidat scolarisé à l'étranger

Les candidats scolarisés à l'étranger, dans un établissement ne relevant pas de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), prendront contact dès leur arrivée sur le territoire avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le plus proche de leur résidence afin d'instruire leur dossier de candidature.

SAISIE INFORMATIQUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les élèves candidats à une affectation en 1ère Générale, Professionnelle ou Technologique participent à l'affectation.



S'agissant des élèves de **2nde professionnelle** scolarisés dans un établissement public relevant du ministère de l'Éducation Nationale :

Elèves de 2 ^{nde} Professionnelle classique	Elèves de 2 ^{nde} Professionnelle « famille des métiers » ou 1 ^{ère} année commune		
Le logiciel génère automatiquement un « vœu montée pédagogique » en 1ère Professionnelle de la même	Les élèves remplissent une fiche de candidature pour indiquer la ou les spécialités de 1ère souhaitée(s).		
spécialité qui sera classé par défaut en 1ère position. Aucune saisie à effectuer pour ces candidats sous réserve qu'ils ne formulent pas d'autres vœux.	Ils sont invités à formuler plusieurs vœux lorsque l'établissement propose plusieurs spécialités de Baccalauréat accessibles après la 2 ^{nde} professionnelle suivie.		
	L'établissement d'origine saisira les vœux et les notes obtenues durant l'année et l'avis du Chef d'Établissement.		
	Au moins un de ces vœux sur l'établissement devra bénéficier d'un avis « très favorable » du chef d'établissement afin que les élèves soient assurés d'obtenir une affectation.		

✓ Préparation de la saisie

La procédure implique une **grande rigueur** au moment de la constitution des dossiers et un strict respect du calendrier. La saisie informatique est effectuée à partir de la fiche de candidature dûment renseignée.

✓ Saisie dans les établissements d'origine

Les établissements de l'académie, publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'Éducation Nationale, publics et privés relevant du ministère de l'Agriculture ainsi que le Lycée de la mer disposant d'une « clé OTP » effectuent la saisie des candidatures de leurs élèves, y compris les candidats relevant de la MLDS, sur « Affelnet ».

NOTA BENE

Il convient de **s'assurer que les vœux formulés sont conformes à la décision d'orientation** prise par le Chef d'Établissement .

Date limite de saisie : jeudi 15 juin 2023

Intervention possible sur les dossiers par les établissements d'origine de l'académie jusqu'au lundi 19 juin 2023.

✓ Saisie dans les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Les DSDEN sont chargées de saisir :

- Les candidatures en 1ère Générale ou Technologique émanant des publics suivants :
 - candidats au titre du Retour en Formation Initiale
 - candidats au titre de la Reprise d'Étude
 - élèves des établissements privés hors contrat, y compris candidats en 1ère professionnelle.

- Les avis pour les élèves dont les dossiers auront été traités en commission départementale « Pré-Affectation» ainsi que l'avis médical (M).
- L'affiliation à l'académie pour les élèves hors académie justifiant d'un déménagement familial et souhaitant intégrer une 1ère Générale ou Technologique

✓ Saisie à la Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation

La DRAIO de Montpellier est chargée de saisir :

- Les candidatures en 1ère professionnelle, 1ère année de Brevet des Métiers d'Art émanant des candidats, au titre du Retour en Formation Initiale ou Reprise d'Etudes.
- Les avis pour les élèves dont les dossiers auront été traités en commission académique « PRÉ- Affectation », dont l'avis médical (M).
- Les avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil pour les candidats au titre des parcours Passerelles en 1ère professionnelle.
- Les avis pour les sportifs de haut niveau, signalés par la DRJSCS.
- L'affiliation à l'académie pour les élèves hors académie justifiant d'un déménagement familial et souhaitant intégrer une 1ère professionnelle.

NOTA BENE

La fiche de candidature est conservée dans l'établissement d'origine ou le service qui a effectué la saisie.

✓ Compte rendu de saisie

Pour éviter les erreurs et les litiges, un compte rendu de saisie est systématiquement édité et signé par le candidat majeur ou par son représentant légal. Ce document atteste de la validité des vœux saisis et de leur ordre de classement. En cas de litige, lui seul fera foi.

DÉTERMINATION DU BARÈME

Le classement des élèves se fait au moyen d'un barème, calculé par l'application pour chacun des vœux et qui prend en compte les éléments suivants :

Pour les vœux sans prise en compte des notes : 1ère GT à capacité non contingentée

Éléments	Valeurs possibles		
Lien zone géographique	0 à 9999		

<u>Pour les vœux avec prise en compte des notes : 1ère Professionnelle et certaines 1ère GT à capacité contingentée</u>

Éléments	Valeurs possibles
10 disciplines (les notes seront ensuite lissées)	0 à 20
Application d'un coefficient sur chacune des notes lissées variable selon la formation d'accueil	30 coefficients au total
Application d'un coefficient sur le total en fonction du groupe d'origine	0,2 à 1,5 *
Application d'un coefficient multiplicateur pour tous les groupes, sur toutes les notes	x 10
Avis du chef d'établissement (pour certains vœux)	0 - 800 - 1600 - 2500

Pour les candidats concernés :

Éléments	Valeurs possibles
Filière de formation	0 à 15000 *
Sportifs de haut niveau	9999
Formations du Lycée de la mer, sur indication du Chef d'Établissement	5500
Nécessité médicale	9999

Pour les vœux "à commission" :

Une commission se réunit et classe les candidats selon trois catégories :

- Inscrit en liste principale
- Inscrit en liste complémentaire (n° de classement)
- Refusé

×

^{*} Susceptible d'évoluer

Précisions sur les éléments du barème

Bonus Filière	Points attribués automatiquement lorsque la formation d'origine est cohérente avec la formation demandée.			
Lissage des notes	Les notes des candidats font l'objet d'un traitement statistique permettant d'atténuer les effets d'une notation trop généreuse ou trop sévère. Pour chacune des disciplines, une nouvelle note est obtenue, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion, au sein des groupes d'origine des candidats.			
Coefficients selon les formations demandées	Les évaluations des champs disciplinaires sont affectées de coefficients qui diffèrent selon la formation demandée. Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ainsi que le Lycée de la Mer déterminent ces coefficients (cf. Annexe 6 : Grille des coefficients par matière et par formation).			
Pondération variable selon le groupe d'origine des candidats	La politique académique d'affectation privilégie les élèves de l'académie pour les formations du Ministère de l'Éducation Nationale. Par ailleurs, une pondération variable selon les groupes d'origine des candidats est appliquée à leurs notes. Groupes d'origine des candidats: - Terminales CAP / CAPA - 2nde Générale ou Technologique - 1ère Générale ou Technologique - 2nde Professionnelle - 1ère Professionnelle - Candidats à un Retour en Formation Initiale (décret 2014-1453) - Candidats à un Retour en Formation Initiale (décret 2014-1454) - Autres			

CAPACITÉS D'ACCUEIL, RÉSULTATS DE L'AFFECTATION

✓ Capacités d'accueil dans la voie Professionnelle

Tous les candidats élèves de 2^{nde} Professionnelle de la même spécialité et du même établissement participent à l'affectation. Le vœu de montée pédagogique des élèves de 2^{nde} professionnelle souhaitant poursuivre dans le même établissement et sur la même formation leur garantit une affectation.

Les places laissées vacantes consécutivement aux abandons, déménagements... seront automatiquement pourvues par Affelnet, dans la limite des candidatures exprimées par les autres candidats.

Très important

Spécificité des formations relevant du Ministère de l'Agriculture et du Lycée de la Mer :

Compte tenu de la difficulté à évaluer les capacités d'affectation disponibles par spécialité de Baccalauréat Professionnel et par établissement, alors même que l'année scolaire n'est pas achevée, il est prévu de procéder par étapes :

- 1. Création systématique d'un code vœu de 1ère professionnelle par spécialité et par établissement (capacité d'accueil égale à « 1 »), sauf situation exceptionnelle.
- 2. La capacité d'affectation est arrêtée après une enquête réalisée en juin par le SRFD auprès des établissements. Elle est ensuite transmise à la DRAIO de Montpellier.
 - L'ajustement des capacités d'affectation est possible jusqu'au lundi 19 juin 2023 pour permettre d'offrir le maximum de places aux candidats.

NB:

- Lorsqu'une formation dispose d'une capacité d'accueil nulle, il est impossible de saisir des vœux sur cette formation.
- Les admissions en 1ère professionnelle « Conducteur transport routier marchandises » seront prononcées sous réserve de possession du permis de conduire « B » le jour de la rentrée scolaire.

✓ Capacités d'accueil dans la voie Générale et Technologique

- Pour les formations relevant du ministère de l'Éducation Nationale, la capacité d'accueil de toutes les séries de 1ère GT est arrêtée par le DASEN, en concertation avec le Chef d'Établissement et sur la base des prévisions d'effectifs arrêtées par la Rectrice (DAPEC).
- Pour les formations relevant du ministère de l'Agriculture, la capacité d'accueil est communiquée à la DRAIO de Montpellier par le SRFD.

✓ Résultats de l'affectation

Notification des résultats :

Les résultats de l'affectation sont mis à disposition des établissements le mardi 27 juin 2023.

- Les établissements d'accueil éditent les listes des élèves admis ou inscrits en liste complémentaire dans leurs sections et leur adressent les notifications correspondantes.
- Les établissements d'origine éditent une fiche de résultat de l'affectation comportant un récapitulatif des vœux et des décisions et la remettent à leurs élèves.
- Les Centres d'Information et d'Orientation éditeront une fiche de résultats de l'affectation comportant un récapitulatif des vœux et des décisions des candidats au titre de Retour en Formation Initiale et en Reprise d'Études qu'ils auront instruits.
 - Ils la remettront aux intéressés (candidats répertoriés comme "élèves de l'établissement CIO......").

Consultation des résultats :

Par les établissements d'origine et d'accueil de l'académie sur « Affelnet » dès le mardi 27 juin 2023.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES, GESTION DES LISTES COMPLEMENTAIRES ET PLACES VACANTES

Très important

Les établissements d'accueil :

- Ne saisissent aucun dossier élève issu de l'affectation Affelnet dans SIECLE BEE pour éviter tout doublon.
- Importent les résultats de l'affectation dans SIECLE (module import des dossiers issus d'Affelnet).
 À la suite de cette transaction, les élèves sont automatiquement scolarisés sur les MEF dans lesquels ils ont été affectés.
- Saisissent le dossier des élèves admis hors Affelnet (déménagement postérieur à l'affectation par exemple) en veillant à utiliser le N° INE existant (disponible dans l'exéat, dans le dossier scolaire, sur les bulletins scolaires antérieurs de l'élève ou attribué lors de l'inscription au DNB).
- Créent un dossier dans SIECLE BEE pour les seuls élèves qui n'ont pas d'INE (cas d'élèves nouvellement arrivés en France, par exemple).

Les établissements d'origine peuvent voir le motif et la date de sortie automatiquement renseignés dans l'application SIECLE BEE.

Le respect de ces consignes évitera de retrouver certains élèves dans le SIEI à la rentrée alors qu'ils sont scolarisés.

✓ Inscription des élèves

- Les candidats admis doivent impérativement procéder à leur inscription dans leur 'établissement d'accueil à partir du jeudi 29 juin 2023.
- Les admissions en 1ère année de Brevet des Métiers d'Art sont prononcées sous réserve de la réussite à l'examen du CAP (un candidat qui échoue à l'examen ne peut pas être admis en 1ère année de BMA).
- Les candidats admis en 1ère année de BMA et qui auraient échoué à l'examen du CAP doivent impérativement prévenir l'établissement d'accueil dès la publication des résultats des examens afin que leur place ainsi libérée puisse être attribuée à un autre candidat.

✓ Gestion des listes complémentaires

Il est fait appel, le cas échéant, aux listes complémentaires jusqu'au jeudi 31 aout 2023.

✓ Gestion des élèves non affectés et des places vacantes

Les places vacantes dans les voies professionnelle et technologique seront diffusées par la **DRAIO de Montpellier** le jeudi 7 septembre 2023.

NB: Les élèves sans affectation reprennent contact avec leur établissement d'origine. En cas de déménagement, les élèves sans affectation prennent contact avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le plus proche de leur domicile pour étudier les solutions qui peuvent leur être proposées (coordonnées des CIO sur www.ac-montpellier.fr, rubrique « orientation » / « je cherche une information où m'adresser ? »).

Les familles des élèves concernés adressent une demande d'affectation à la DME, en joignant les bulletins trimestriels de l'année précédente, avec copie à l'établissement demandé :

ce.ia48dme@ac-montpellier.fr

Les décisions d'affectation sont communiquées aux familles par la DME.



CALENDRIER 2023 DES OPÉRATIONS D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

2^{NDE} GENERALE ET TECHNOLOGIQUE - 2^{NDE} PROFESSIONNELLE – 1^{ERE} ANNEE DE CAP 2 ANS 1^{ERE} GENERALE - 1^{ERE} PROFESSIONNELLE - 1^{ERE} TECHNOLOGIQUE - 1^{ERE} ANNEE DE BMA

1ère année de CAP et 2nde professionnelle	2nde Générale et Technologique	Période	Examens	1ère Professionnelle 1ère année de BMA	1ère Générale ou Technologique	
Préparation de l'orientation dans le cadre des parcours Passerelles		De mi-mars au lundi 15 mai		Préparation de l'orientation dans le cadre des parcours-passerelles		
	gne Affectation aux familles I de l'offre de formation	Vendredi 7 avril				
	gne Affectation aux familles E DES VŒUX			Ouverture de la période de saisie des vœ	ux. Les vœux sont saisis sur internet par :	
Ouverture de la POSSIBILITE de sa	isie des vœux sur Affelnet Lycée par :	Mardi 9 mai		- Les établissements d'origine (publics, privés sous contrat, agricoles et maritime)		
- Les établissements d'origine (publics, privés so- la DSDEN pour les candidats au titre du Retou	ous contrat, agricoles et maritime) r en Formation Initiale et de la Reprise d'Études			- la DRAIO pour les candidats à un Retour en Formation Initiale et une Reprise d'Études	- la DSDEN pour les candidats à un Retour en Formation Initiale et une Reprise d'Études	
Date limite de remise du dossier médical par la famille au chef d'établissement qui le				Date limite de transmission par les établissements d'origine des dossiers de demande de parcours Passerelles à l'établissement d'accueil		
transmettra au médecin conseiller technique du	DASEN du département dans lequel est scolarisé œu pour les candidats extérieurs à l'académie)	Vendredi 19 mai		Date limite de remise du dossier médic qui le transmett		
	10000 (ou du departement demaride on 101 vou pour les caratades exterios à racades mo)			Conseiller Technique de la Rectrice	Conseiller Technique du DASEN	
Date limite d'arrivée à la DSDEN des dossiers médicaux, dossiers de Retour en Formation Initiale ou de Reprise d'Études		Jeudi 25 mai		Date limite d'arrivée à la DRAIO des dossiers médicaux, dossiers de Retour en Formation Initiale ou de Reprise d'Études et des dossiers avec avis des établissements d'accueil pour les parcours Passerelles de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle Date limite d'arrivée à l'établissement d'accueil des dossiers de candidature en tère année de BMA	Date limite d'arrivée à la DSDEN des dossiers médicaux, dossiers de Retour en Formation Initiale ou de Reprise d'Études et de parcours Passerelles de la voie professionnelle vers la voie générale ou technologique	
FIN de la SAISIE des vœux d	'affectation par les FAMILLES	Mardi 30 mai				
	ossiers de 3 ^{ème} prépa métiers	Vendredi 2 juin				
	enregistrement dans le LSU ent demandé des justificatifs de domicile ou de	Vendredi 2 juin		Date limite d'arrivée à la DRAIO des justificatifs de domicile ou de mutation pour les candidats extérieurs	Date limite d'arrivée à la DSDEN du département demandé des justificatifs de domicile ou de mutation pour les candidats	
	rieurs à l'académie de Montpellier	Jeudi 8 juin		à l'académie de Montpellier Commission académique Pré-Affectation	extérieurs à l'académie de Montpellier	
Commission départementale de pré-affectation post 3ème à 9h00				Commission départementale de pré-affectation post 3ème à 9h00		
Commission EDS à 11h00				Commission	EDS à 11h00	

Date limite des dossiers internat Relais				
Date limite d'arrivée de demandes de dérogations collèges	Vendredi 9 juin		Date limite de notification aux familles de la décision d'orientation aux familles	
Date limite de la notification des décisions d'orientation aux familles				
Commission 3ème prépa métiers à 9h00	Mardi 13 juin			
Date limite de dépôt des recours en appel (fin de 3 ^{ème})	Mercredi 14 juin		Date limite de dépôt des recours en appel (fin de 2 ^{nde})	
Date limite de transfert des évaluations du LSU vers Affelnet	laveli 45 ivia		Data limita da asiala das vasus par las établicaments	
Date limite de saisie des vœux par les établissements	Jeudi 15 juin		Date limite de saisie des vœux par les établissements	
Commissions d'appel 3ème (date susceptible d'évoluer en fonction des départements - se référer aux guides de référence) Commissions d'appel 3ème à 9h30	Vendredi 16 juin matin			
	Vendredi 16 juin après-midi		Commissions d'appel 2 ^{nde} (date susceptible d'évoluer en fonction des départements - se référer aux guides de référence)	
			Commissions d'appel 2 ^{nde} à 14h00	
Contrôles et simulations académiques (intervention possible sur le dossier des élèves)	Vendredi 16 juin		Contrôles et simulations académiques (intervention possible sur le dossier des élèves)	
Date limite de saisie des commissions de classement (vœux sans barème)	venareal 16 juin		Date limite de la commission d'admission en 1ère année de Brevet des Métiers d'Art et de saisie des commissions de classement (vœux sans barème)	
Date limite de saisie des décisions de la commission PRE-Affectation et des commissions de classement des vœux sans barème			Date limite de saisie des décisions de la commission PRE-Affectation et des commissions de classement des vœux sans barème	
Contrôle et simulations académiques (intervention possible sur le dossier des élèves)	Lundi 19 juin		Contrôle et simulations académiques (intervention possible sur le dossier des élèves)	
Saisie des résultats de l'appel 3ème par les chefs d'établissements d'origine			Saisie des résultats de l'appel 2nde par les chefs d'établissements d'origine	
Contrôles des saisies et validation par les chefs d'établissements (dernier jour d'intervention sur les dossiers par les établissements)			Contrôles des saisies et validation par les chefs d'établissements (dernier jour d'intervention sur les dossiers par les établissements)	
Commission dérogations – Internat de la Réussite à 9h30 Commission Internat Relais à 14h00	Lundi 19 juin		_	
Contrôle et simulations académiques (dernier jour d'intervention sur les dossiers par les DSDEN/DRAIO)	Mardi 20 juin		Contrôle et simulations académiques (dernier jour d'intervention sur les dossiers par les DSDEN/DRAIO)	
Commission de recours redoublement à 10h00			(definer jour difficervention sur les dossiers par les dobben/braio)	
	Mercredi 21 juin			
Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)	Jeudi 22 juin		Contrôle et simulations académiques (plus aucune intervention sur les dossiers)	
	Vendredi 23 juin			
Lancement du traitement	Lundi 26 juin	DNB	Lancement du traitement	
Descente des résultats de l'affectation dans SIECLE et ouverture de SIPA	Nuit du 26/06 au 27/06		Descente des résultats de l'affectation dans SIECLE et ouverture de SIPA	
Mise à disposition des résultats de l'affectation aux DSDEN, établissements d'origine et d'accueil			Mise à disposition des résultats de l'affectation aux DSDEN, établissements d'origine et d'accueil	
Transmissions aux familles des notifications et/ou des résultats d'affectation :			Transmissions aux familles des notifications et/ou des résultats d'affectation :	
- par le CIO qui a initié le dossier pour les non affectés candidats au titre du RFI			- par le CIO qui a initié le dossier pour les non affectés candidats au titre du RFI	
- par les établissements d'accueil pour les élèves affectés ou inscrits en liste supplémentaire	Mardi 27 juin après les épreuves du DNB	DNB	- par les établissements d'accueil pour les élèves affectés ou inscrits en liste supplémentaire	
 par les établissements d'origine pour les élèves non affectés (NB: les établissements d'origine pourront également éditer une "fiche de résultat de l'affectation" comportant un récapitulatif des vœux et des décisions). 	apres les epicaves da bieb		- par les établissements d'origine pour les élèves non affectés (NB : les établissements d'origine pourront également éditer une "fiche de résultat de l'affectation" comportant un récapitulatif des vœux et des décisions).	
Ouverture du service en ligne d'inscription				

1ère année de CAP et 2nde professionnelle	2nde Générale et Technologique	Période	Examens	1ère Professionnelle 1ère année de BMA	1ère Générale ou Technologique			
Saisie des vœux, EXCLUSIVEMENT pour les candidats SANS AFFECTATION	Commissions d'ajustement (cf calendrier et modalités départementales précisées dans le guide de chacun des départements)	Mercredi 28 juin						
Début des inscript	ions administratives				Commissions d'ajustement			
Saisie des vœux, EXCLUSIVEMENT pour les candidats SANS AFFECTATION	Commissions d'ajustement (cf calendrier et modalités départementales précisées dans le guide de chacun des départements)	Jeudi 29 juin			(cf calendrier et modalités départementales précisées dans le guide de chacun des départements)			
Saisie des vœux, EXCLUSIVEMENT pour les candidats SANS AFFECTATION	Commissions d'ajustement (cf calendrier et modalités départementales précisées dans le guide de chacun des départements)	·						
Commission d'affectation : ajust	tement post 3 ^{ème} – post 2 nd à 14h00	Lead 0 total		Commission d'affectation : ajustement post 3 ^{ème} – post 2 nd à 14h00				
Commission d'affec	ctation BILAN à 15h00	Lundi 3 juillet		Commission d'affectation BILAN à 15h00				
Lancement du traitement, diffusion et notification des résultats	Commissions d'ajustement (cf calendrier et modalités départementales précisées dans le guide de chacun des départements)	Mardi 4 juillet						
Date limite d'appel aux	clistes complémentaires	Jeudi 31 août		Date limite d'appel aux listes complémentaires				
Rentrée des	s enseignants	Vendredi 1er septembre (sous réserve)		Rentrée des	enseignants			
Rentrée	des élèves	Lundi 4 septembre (sous réserve)		Rentrée d	les élèves			
Communication des places vacantes par le	es établissements à la DRAIO de Montpellier	Mercredi 6 septembre 12h00		Communication des places vacantes par le	s établissements à la DRAIO de Montpellier			
Diffusion des places vacantes par la DRAIO l'après-midi (ainsi que le mercredi 20 septembre)	Commissions d'ajustement (selon modalités départementales précisées dans le guide de	Jeudi 7 septembre						
Saisie des vœux, EXCLUSIVEMENT pour les candidats SANS AFFECTATION	chacun des départements)	Vendredi 8 septembre		Diffusion des places vacantes par la D	RAIO (ainsi que le lundi 21 septembre)			
		Samedi 9 septembre						
Saisie des vœux, EXCLUSIVEMENT pour les candidats SANS AFFECTATION	Commissions d'ajustement (selon modalités	Dimanche 10 septembre Lundi 11 septembre			d'ajustement dans le quide de chacun des départements)			
Lancement du traitement, diffusion et notification des résultats	départementales précisées dans le guide de chacun des départements)	Mardi 12 septembre		,	g 22 3 400 40pa.10			
Entretiens de situation po	our les élèves non affectés	Á partir du Mercredi 13 septembre		Entretiens de situation pour les élèves non affectés				
the state of the s	<u> </u>							



Fiche de candidature

1ère année de CAP en 2 ans - 2^{nde} professionnelle - 2^{nde} Générale et Technologique 1ère professionnelle - 1ère générale - 1ère technologique - 1ère année de BMA

	IFIANT NATION. BUE EN FIN DE	 -	PEN du département demandé en premi	er vœu, pour l	es candidats non scolar	isés	
COLLE	ER L'ETIQUE	TTE OU COMPLÉTER		Établissement d'origine : Public Privé sous cor	ntrat 🗀		
NOM :			Prénom :			Privé hors con	_
Date d	e naissance					SCOLARITE d'origine :	
Nom e	t prénom du	représentant légal de l'élève :				Elève présentant une situation r particulière : Oui	médicale Non 🔲
Adress	se N°	rue/Bd./Av				Professeur principal :	
Code	oostal	Commune	Téléphone 1			Cachet de l'établissement :	
			LV2			Code établissement :	
Oldooc	dotaono :						
			VŒUX FORMULÉ	S PAR L'É	LÈVE		ı
Ordre des vœux	Niveau d'affectation - 2 ^{nde} ou -1CAP ou - 1 ^{ère}	Diplômes et spécialités ou éventuellement enseignements optionnels demandés (indiquer par la lettre "D" si le vœu est dérogatoire au secteur)	Établissements demandés	Cochez si ES de 1 ^{ère} G. « rare » souhaité*	Statut de la formation demandée	Codes vœux	Avis du chef d'établissement (pour la voie professionnelle) : R : réservé SO : sans opposition F : favorable TF : très favorable
1					Scolaire Apprentissage		
2					Scolaire Apprentissage		
3					Scolaire Apprentissage		
4					Scolaire		
5					Scolaire		
6					Scolaire Apprentissage		
7					Scolaire		
8					Scolaire Apprentissage		
9					Scolaire Apprentissage		
10					Scolaire		
Date e	t signature o	du représentant légal ou de	l'élève majeur :				

^{*}Les EDS (enseignements de spécialité) « rares » sont : Arts, Littérature et langues et cultures de l'antiquité, Numérique et sciences informatiques, Sciences de l'ingénieur

Rappel Prénom - Nom - Classe du candidat :

EVALUATIONS DES COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN (à compléter par l'établissement ou l'administration pour les élèves de 3ème exclusivement)	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale				
3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
5. Les méthodes et outils pour apprendre				
6. La formation de la personne et du citoyen				
7. Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
8. Les représentations du monde et l'activité humaine				

	MOYENNES ANNUELLES DE L'ÉLÈVE PAR CHAMPS DISCIPLINAIRE (à compléter par l'établissement ou l'administration)												
Français	Maths	H-Géo	Langue vivante 1	Langue vivante 2	EPS	Arts	SVT / Sciences / Biologie	Technologie / Enseignements pro.	Physique Chimie / Découverte pro				

* Consignes de saisie pour les élèves issus du palier 3ème (lorsque la note n'a pas été renseignée par extraction du LSU):

Chaque résultat ou positionnement est converti sur une échelle unique en 4 échelons qui donne lieu à l'attribution de points :

Groupe 1: $0 \le \text{note} \le 5$ ou objectifs non atteints = 3 points

Groupe 2: $5 \le \text{note} < 10$ ou objectifs partiellement atteints = 8 points

Groupe $3:10 \le \text{note} < 15$ ou objectifs atteints = 13 points

Groupe $4:15 \le \text{note} \le 20$ ou objectifs dépassés = 16 points

Les points à attribuer par discipline se calculent à partir de la moyenne de la somme des points obtenus après conversion de chaque bilan périodique, divisée par le nombre de bilans.

Exemple en Français,

Si un élève a bénéficié de 3 évaluations périodiques où il était noté, et a obtenu :

1er bilan : 10,6 de moyenne, 2ème bilan : 12,3 de moyenne, 3ème bilan : 9,5 de moyenne

Après conversion, il obtient :

Ière période : 13 points, 2ème période : 13 points, 3ème période : 8 points

Soit un total de 34 points, divisés par 3 (périodes) = 11,3 points.

Il faut donc saisir 11,3 dans la discipline Français.

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée destiné à préparer les travaux de la commission d'affectation et à fonder la décision d'affectation du DASEN. Les données collectées sont à usage des personnels habilités des établissements fréquentés (ou CIO, le cas échéant), des établissements demandés, des DSDEN et du rectorat. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à dpd@ac-montpellier.fr.



FICHE DE LIAISON ENTRE CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'ORIGINE (support utilisable dans le cas d'une poursuite d'études au sein de la voie professionnelle)

NOM DE L'ÉLÈVE :	Cachet de l'établissement demandé :
Prénom: G F	
Date de naissance : _ _ _ _ jour mois année	
Établissement fréquenté pour l'année en cours :	
Nom :	
Ville :	
Classe :	
SPÉCIALITÉ de 1ère Professionnelle sur laquelle por	te cet avis :
Appréciation portée par le chef d'établissement d'acc	cueil pour la spécialité ci-dessus :
Avis du chef d'établissement d'accueil :	
RÉSERVÉ ☐ SANS OPPOSITION ☐	FAVORABLE TRÈS FAVORABLE
Date :	Signature du chef de l'établissement demandé :





Liberté Égalité Fraternité

DEMANDE DE PRIORITÉ MÉDICALE (à remplir par le candidat majeur ou le représentant légal)

		L'ÉLÈVE								
Nom :	P	rénom :								
Date de naissance :	C	lasse :								
LE REPRÉSENTANT LÉGAL										
Nom ·										
Tél :										
		L'ÉTABLISSEMEN	IT							
Nom :										
Adresse:										
Personne référente du dossier :										
Tél.:										
VŒUX FORMULÉS										
Formation et spécialité			Etablissement souhaité :							
1										
2										
3										
		LA SCOLARITÉ								
Des aides et/ou adaptations ont-elles	été mises		adre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation							
(P.P.S.) ou Projet d'Accueil individua			oui non							
Si oui, lesquelles :										
Adaptations pédagogiques :	oui oui	☐ non								
Aides matérielles :	oui oui	non								
Aides humaines :	oui oui	non								
		LE HANDICAP								
- Dossier à la M.D.P.H.	oui oui	non	en cours							
- Attribution de l'allocation Éducation Er			_							
	oui oui	non								
L Fait à le										

Signature du représentant légal ou du candidat majeur :



Certificat médical confidentiel à compléter par le médecin traitant généraliste ou spécialiste du patient

réservé à l'usage exclusif du Médecin Conseiller Technique auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

document soumis au secret professionnel article 226-13 du Code Pénal

Nom d'usagePrénom	
Nom de naissanceDate de naissance	9
Adresse	
Nature du handicap ou du trouble de santé invalidant :	
Retentissement fonctionnel :	
Contre-indications médicales absolues à certains risques professionnels :	:

Traitements, prises en charges thérapeutiques :
Nature et durée des traitements en cours (préciser les contraintes liées aux traitements, les effets secondaires) :
Lieux de soins et de prises en charge régulières :
☐ Autre (préciser) :
Tout autre élément utile à l'examen de la demande du patient :
Certificat médical établi le :
Signature et cachet du médecin

Pièces à joindre, le cas échéant :

- Copie des notifications MDPH
- Tout document médical utile à l'examen du dossier : compte-rendu d'hospitalisations, de consultations spécialisées, résultats d'examens complémentaires, dernière prescription en cas de traitement médicamenteux ...



GRILLE DES COEFFICIENTS PAR FORMATION

	Français	Maths	Histoire Géo.	LV1	LV2	EPS	Physique Chimie	SVT	Enseignement techno. et prof.	Arts appliqués
Formations maritimes - 1ère professionnelle										
Cultures marines	4	4	3	3	0	1	4	0	11	0
Formations agricoles - 1ère professionnelle										
Aménagements paysagers	3	3	2	2	1	2	3	3	10	1
Agroéquipement	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Bio-industries de transformation (cotation agriculture)	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Conduite et gestion de l'entreprise agricole spé. polyculture et élevage	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Conduite et gestion de l'entreprise hippique	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Gestion des milieux naturels et de la faune	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Laboratoire contrôle qualité	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Productions aquacoles	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Conduite des productions horticoles	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Services aux personnes et animation dans les territoires	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Technicien conseil vente en univers jardinerie	4	4	3	3	0	0	3	3	10	0
Formations Éducation nationale - 1ère professionnelle										
Accompagnement soins services à la personne	5	2	2	2	1	4	2	3	9	0
Aéronautique option avionique	5	5	1	2	2	2	2	4	7	0
Aéronautique option structure	5	5	1	2	2	2	2	4	7	0
Aéronautique option systèmes	5	5	1	2	2	2	2	4	7	0
Aménagement et finition du bâtiment	4	4	1	3	1	1	2	3	10	1
Animation enfance et personnes âgées	5	2	2	2	2	3	2	3	9	0
Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-média	6	2	1	3	1	2	2	1	4	8
Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	5	3	1	3	1	2	2	1	4	8
Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique	3	5	1	3	1	2	2	1	6	6
Artisanat et métiers d'art option tapisserie d'ameublement	4	3	1	1	1	3	4	1	6	6
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	4	3	3	4	4	1	3	1	4	3
Bio-industries de transformation (cotation éducation nationale)	4	5	2	2	1	1	4	2	9	0

	Français	Maths	Histoire Géo.	LV1	LV2	EPS	Physique Chimie	SVT	Enseignement techno. et prof.	Arts appliqués
Boulanger – pâtissier	5	4	2	2	2	3	1	0	10	1
Commercialisation et services en restauration	4	3	2	2	2	1	0	0	16	0
Conducteur transport routier et marchandises	6	3	2	3	2	3	2	1	6	2
Cuisine	4	4	2	2	1	1	0	0	15	1
Esthétique - cosmétique - parfumerie	4	3	1	3	1	2	2	0	10	4
Etude et réalisation d'agencement	3	3	3	2	0	2	1	3	8	5
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	4	3	1	2	0	5	3	0	12	1
Hygiène, propreté, stérilisation	4	3	1	2	0	5	3	0	12	1
Installateur en chauffage climatisation et énergies renouvelables	3	4	2	2	1	2	3	2	10	1
Intervention sur le patrimoine bâti option A maçonnerie	3	3	4	1	1	1	2	2	8	5
Logistique	3	4	2	2	2	1	0	0	16	0
Maintenance de véhicules option A voitures particulières	3	4	2	3	0	3	3	0	12	0
Maintenance de véhicules option B véhicules de transport routier	3	4	2	3	0	3	3	0	12	0
Maintenance de véhicules option motocycles	3	4	2	3	0	3	3	0	12	0
Maintenance des systèmes de production connectés	4	5	2	3	0	2	0	0	11	3
Maintenance des matériels : option A matériels agricoles	3	4	2	3	0	3	3	0	12	0
Maintenance des matériels : option B matériels de construction et de manutention	3	4	2	3	0	3	3	0	12	0
Maintenance et efficacité énergétique	3	4	2	2	1	3	3	2	9	1
Maintenance nautique	3	4	2	3	0	3	3	0	12	0
Menuiserie aluminium verre	3	3	2	2	1	3	3	3	9	1
Métiers de l'accueil	4	4	4	3	2	1	0	0	12	0
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	3	2	1	2	1	4	3	0	10	4
Métiers de la coiffure	3	3	2	2	1	4	3	0	10	2
Métiers de la mode vêtements	4	2	4	3	0	2	2	0	10	3
Métiers du com. et de la vente option A animation de l'espace commercial	4	4	3	4	2	1	0	0	12	0
Métiers du com. et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	4	4	3	4	2	1	0	0	12	0
Métiers du cuir : maroquinerie	4	2	4	3	0	2	2	0	10	3
Métiers du cuir : sellerie de garnissage	4	2	4	3	0	2	3	0	10	2
Métiers du froid et des énergies renouvelables	3	4	2	2	1	3	3	2	9	1
Métiers et arts de la pierre	3	5	1	1	1	6	2	1	5	5
Microtechniques	3	4	3	3	1	1	4	1	10	0
Modélisation et prototypage 3D	4	6	1	2	1	1	4	0	10	1
Optique lunetterie	4	5	1	2	1	1	4	1	10	1
Organisation de transport de marchandises	3	3	2	3	3	0	0	0	16	0
Ouvrages du bâtiment : métallerie	3	4	2	2	1	4	3	1	9	1

	Français	Maths	Histoire Géo.	LV1	LV2	EPS	Physique Chimie	SVT	Enseignement techno. et prof.	Arts appliqués
Photographie	4	4	1	1	1	2	2	1	4	10
Pilote de ligne de production	4	5	2	3	0	2	3	0	11	0
Plastiques et composites	4	4	2	3	0	3	3	0	11	0
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	4	5	3	2	0	1	4	0	11	0
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques	6	2	1	1	1	2	4	1	4	8
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées	3	5	1	1	1	4	2	1	8	4
Réparation des carrosseries	3	3	2	3	0	2	3	0	12	2
Systèmes numériques option A sûreté et sécurité	4	4	2	4	1	1	4	0	10	0
Systèmes numériques option B audiovisuel réseau et équipements domestiques	4	4	2	4	1	1	4	0	10	0
Systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants	4	4	2	4	1	1	4	0	10	0
Systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants P-TECH	4	4	2	4	1	1	4	0	10	0
Technicien constructeur bois	3	4	1	2	1	4	1	3	8	3
Technicien d'études du bâtiment option A étude et économie	3	3	3	2	1	2	3	3	9	1
Technicien d'études du bâtiment : option B assistant en architecture	3	3	2	2	1	1	2	3	8	5
Technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de	4	5	3	3	0	1	3	0	11	0
production										
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	3	3	2	2	1	4	3	3	8	1
Technicien en chaudronnerie industrielle	3	4	2	2	1	4	3	1	10	0
Technicien en prothèse dentaire	4	3	1	2	1	4	4	0	12	1
Technicien géomètre topographe	5	5	2	2	1	3	3	2	5	2
Technicien menuisier agenceur	3	4	2	2	1	4	1	3	7	3
Travaux publics	4	4	1	2	1	4	3	1	10	0
1ère Technologique										
1ère S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre de la Musique et Danse	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1ère ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social	5	4	3	4	4	2	4	4	0	0
1ère STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant	5	5	3	3	0	4	5	5	0	0
1ère STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués	4	4	4	4	2	2	4	2	2	2
1ère STMG: 1ère Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	6	6	3	5	4	2	2	2	0	0
1ère STI2D : 1ère Sciences et Technologies de l'industrie et du développement	5	7	2	4	4	2	5	1	0	0
1ère STHR: 1ère Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	4	4	3	4	4	2	2	2	0	0
1ère STL: 1ère Sciences et Technologies de Laboratoire	5	7	1	4	3	2	3	5	0	0
1ère Générale										
1ère Générale	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1ère Générale avec EDS Education Physique et Sportive	5	3	4	1	1	7	4	5	0	0



Bonus Filière pour l'affectation en 1ère Professionnelle

Les bonus « filière » ont été définis par les Inspecteurs de spécialité ou par le Service Régional de la Formation et du Développement, pour les formations relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ou par le Proviseur du Lycée P. Bousquet pour les formations maritimes. Ils ont une valeur comprise entre 0 et 5000 points, reflet du niveau de continuité entre la 2^{nde} professionnelle ou le CAP préparé (voire mention complémentaire) et le Baccalauréat Professionnel demandé.

1PRO Accompagnement soin et service à la personne	
2CAP2 Accompagnant éducatif petite enfance	250
2CAP2 Assistant technique en milieu familial et collectif	500
2CAP2A Service aux personnes et vente en espace rural	250
2PRO Accompagnement soin et service à la personne	5000
MC Aide à domicile (MC5)	500
1PRO Aéronautique option avionique / option structure / option systèmes	
2PRO Métiers de l'aéronautique	5000
2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique	400
1PRO Aménagement et finition du bâtiment	
2CAP2 Carreleur mosaïste	500
2CAP2 Métiers du plâtre et de l'isolation	500
2CAP2 Plâtrier plaquiste	500
2CAP2 Peintre applicateur de revêtement	500
2CAP2 Solier moquettiste	250
2PRO Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	5000
1PRO Animation enfance et personnes âgées	
2CAP2 Agent de prévention et de médiation	500
2CAP2 Agent de sécurité	100
2CAP2 Assistant technique en milieu familial et collectif	500
2CAP2 Accompagnant éducatif petite enfance	750
2CAP2A Service aux personnes et vente en espace rural	250
2PRO Animation enfance et personnes âgées	5000
MC Aide à domicile (MC5)	500
MC Sureté des espaces ouverts publics (MC5)	100
1PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	
2CAP2 Métiers de l'enseigne et la signalétique	2000
2CAP2 Sérigraphie industrielle	250
2CAP2 Signalétique et décors graphiques	2000
2PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	5000
1PRO Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	
2CAP2 Arts du bois option C marqueteur	250
2CAP2 Arts du bois option A sculpteur ornemaniste	250

00AP0 A '	050
2CAP2 Assistant technique en instrument de musique option guitare	250
2CAP2 Métiers de l'enseigne et la signalétique	250
2CAP2 Sérigraphie industrielle	250
2CAP2 Signalétique et décors graphiques	250
2PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	2000
2PRO Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	5000
2PRO Métiers des industries graphiques et de la communication	2000
2PRO Photographie	2000
1PRO Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique	
2CAP2 Métiers de l'enseigne et la signalétique	2000
2PRO Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique	5000
1PRO Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	
2CAP2 Ébéniste	500
2CAP2 Maroquinerie	300
2CAP2 Sellerie générale	500
2CAP2 Tapissier-e d'ameublement en décor /	2000
2CAP2 Tapissier-e d'ameublement en siège	2000
2CAP2 Arts du bois option C marqueteur	250
2CAP2 Arts du bois option A sculpteur ornemaniste	250
2PRO Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	5000
2PRO Métiers de la mode - vêtement	250
2PRO Métiers du cuir option sellerie de garnissage	500
2PRO Métiers du cuir option maroquinerie	250
1PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	
2PRO Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	5000
1PRO Bio-industrie de transformation	
2CAP2 Employé technique de laboratoire	500
2PRO Bio-industrie de transformation	5000
2PRO Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées	2000
2PRO Plastiques composites	2000
2PROA Métiers de l'alimentation bio-industrie laboratoire	5000
1PRO Boulanger Pâtissier	
2CAP2 Boulanger	500
2CAP2 Charcutier-traiteur	250
2CAP2 Chocolatier confiseur	250
2CAP2 Glacier fabricant	250
2CAP2 Glacier labricant 2CAP2 Pâtissier	500
2NDPRO Métiers de l'alimentation	5000
1PRO Commercialisation et service en restauration	
2CAP2 Cuisine	500
2CAP2 Production et service en restauration (rapide, collective, cafétéria)	2500
2PRO Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	5000

1PRO Conducteur transport routier et marchandises	500
2CAP2 Conducteur routier marchandises	500
2PRO Conducteur transport routier et marchandises	5000
1PRO Cuisine	2500
2CAP2 Cuisine	2500
2CAP2 Production et service en restauration (rapide, collective, cafétéria)	500
2PRO Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	5000
1PRO Cultures marines	
2CAP2 Conchyliculture	2000
2PRO Métiers de la mer	300
2PRO Conduite et gestion de l'entreprise maritime option commerce et plaisance	300
2PRO Cultures marines	5000
1PRO Esthétique cosmétique parfumerie	
2CAP2 Esthétique cosmétique parfumerie	500
2PRO Métiers de la beauté et du bien-être	5000
1PRO Étude et réalisation d'agencement	
2PRO Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	5000
2PRO Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	2000
2CAP2 Marbrier du bâtiment et de la décoration	500
2CAP2 Menuisier aluminium-verre	500
2CAP2 Menuisier fabricant	500
2CAP2 Menuisier installateur	500
1PRO Gestion des pollutions et protection de l'environnement	
2PRO Gestion des pollutions et protection de l'environnement	5000
1PRO Hygiène propreté stérilisation	
2CAP2 Agent de propreté et d'hygiène	500
2CAP2 Assistant technique en milieu familial et collectif	250
2PRO Hygiène propreté stérilisation	5000
1PRO Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	
2CAP2 Electricien	250
2CAP2 Installateur du froid et du conditionnement de l'air	500
2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique	5000
1PRO Intervention sur le patrimoine bâti option A maçonnerie	
2CAP2 Charpentier bois	500
2CAP2 Constructeur bois	500
2CAP2 Couvreur	500
2CAP2 Maçon	500
2PRO Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	5000
1PRO Logistique	
2CAP2 Conducteur routier marchandises	250
2CAP2 Opérateur / opératrice logistique	2000
2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique	5000

1PRO Maintenance et efficacité énergétique	
2CAP2 Installateur du froid et du conditionnement de l'air	500
2CAP2 Electricien	250
2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique	5000
1PRO Maintenance des matériels option A agricoles	
2CAP2 Conducteur d'engins TP et carrières	250
2CAP2 Maintenance des matériels option A agricoles	250
2CAP2 Maintenance des matériels option C espaces verts	250
2CAP2 Maintenance des matériels option B construction et manutention	250
2PRO Métiers de la maintenance et des matériels de véhicules	5000
1PRO Maintenance des matériels option B construction et manutention	
2CAP2 Conducteur d'engins TP et carrières	250
2CAP2 Maintenance des matériels option A agricoles	250
2CAP2 Maintenance des matériels option C espaces verts	250
2CAP2 Maintenance des matériels option B construction et manutention	250
2PRO Métiers de la maintenance et des matériels de véhicules	5000
1PRO Maintenance des systèmes de production connectés	
2PRO Métiers du pilotage, de la maintenance des installations automatisées	5000
2PRO Métiers de la réalisation des ensembles mécaniques industriels	2000
2PRO Modélisation et prototypage 3D	2000
2PRO Plastique et composites	2000
1PRO Maintenance des véhicules option A voitures particulières	
2CAP2 Maintenance des véhicules option motocycles	250
2CAP2 Maintenance des véhicules option transport routier	250
2CAP2 Maintenance des véhicules option voitures particulières	250
2CAP2 Réparation entretien des embarcations de plaisance	250
2PRO Métiers de la maintenance et des matériels de véhicules	5000
1PRO Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	_
2CAP2 Maintenance des véhicules option motocycles	500
2CAP2 Maintenance des véhicules option transport routier	500
2CAP2 Maintenance des véhicules option voitures particulières	500
2PRO Métiers de la maintenance et des matériels de véhicules	5000
1PRO Maintenance des véhicules option C motocycles	_
2CAP2 Maintenance des véhicules option motocycles	250
2CAP2 Maintenance des véhicules option voitures particulières	250
2CAP2 Maintenance des véhicules option transport routier	250
2PRO Métiers de la maintenance et des matériels de véhicules	5000
1PRO Maintenance nautique	
2CAP2 Maintenance des véhicules option motocycles	250
2CAP2 Maintenance des véhicules option voitures particulières	500
2CAP2 Réparation entretien des embarcations de plaisance	250
2PRO Maintenance nautique	5000
2PRO Métiers de la maintenance et des matériels de véhicules	2000

1PRO Menuiserie aluminium verre	
2CAP2 Menuisier aluminium verre	500
2CAP2 Serrurier Métallier	250
2PRO Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics	5000
1PRO Métiers de l'accueil	
2PRO Métiers de la relation à la clientèle	5000
1PRO Métiers de l'électricité et des environnements connectés	
2CAP2 Électricien	2000
2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique	5000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels	500
1PRO Métiers de la coiffure	
2PRO Métiers de la beauté et du bien-être	5000
2CAP2 Métiers de la coiffure	500
1PRO Métiers de la mode et du vêtement	
2CAP2 Métiers de la mode vêtement flou	2000
2CAP2 Métiers du pressing	250
2CAP2 Vêtements de peau	250
2PRO Métiers de la mode - vêtement	5000
2PRO Métiers du cuir – option maroquinerie	2000
2PRO Métiers du cuir – option sellerie de garnissage	2000
1PRO Métiers de la sécurité	
2PRO Métiers de la sécurité	5000
2CAP2 Agent de sécurité	2000
2CAP2 Agent vérificateur d'appareils extincteurs	250
1PRO Métiers du commerce et de la vente option A animation de l'espace commercial	
2CAP2 Équipier polyvalent de commerce	2000
2PRO Métiers de la gestion administrative transport et logistique	2000
2PRO Métiers de la relation à la clientèle	5000
1PRO Métiers du commerce option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	
2CAP2 Équipier polyvalent de commerce	2000
2PRO Métiers de la relation à la clientèle	5000
1PRO Métiers du cuir option maroquinerie	
2CAP2 Sellerie générale	2000
2CAP2 Vêtements de peau	250
2PRO Métiers du cuir – option maroquinerie	5000
2PRO Métiers du cuir – option sellerie de garnissage	5000
2PRO Métiers de la mode - vêtement	2000
1PRO Métiers du cuir option sellerie de garnissage	
2CAP2 Sellerie générale	2000
2PRO Métiers du cuir – option maroquinerie	5000
2PRO Métiers du cuir – option sellerie de garnissage	5000
2PRO Métiers de la mode - vêtement	2000

1PRO Métiers et art de la pierre 250 2CAP2 Arts du bois option A sculpteur ornemaniste 250 2CAP2 Carreleur mosaïste 500 2CAP2 Constructeur d'ouvrages en béton armé 250 2CAP2 Ébéniste 250 2CAP2 Tailleur de pierre 2000 2PRO Métiers et art de la pierre 5000 1PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables 2 2PRO Métiers de stransitions numérique et énergétique 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 2CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air 1000 1PRO Microtechniques 2 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 5000 1PRO Modélisation et prototypage 3D 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 1PRO Optique Lunetterie 5000 2PRO Optique Lunetterie 5000 2PRO Optique Lunetterie 5000 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000 1PRO Ouvrages du bâtiment : métall
2CAP2 Carreleur mosaïste 500 2CAP2 Constructeur d'ouvrages en béton armé 250 2CAP2 Ébéniste 250 2CAP2 Tailleur de pierre 2000 2PRO Métiers et art de la pierre 5000 IPRO Métiers du froid et des énergies renouvelables 2PRO Métiers de stransitions numérique et énergétique 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 2CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air 1000 1PRO Microtechniques 2000 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 5000 1PRO Modélisation et prototypage 3D 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 1PRO Optique Lunetterie 5000 2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 500 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
2CAP2 Constructeur d'ouvrages en béton armé 250 2CAP2 Ébéniste 250 2CAP2 Tailleur de pierre 2000 2PRO Métiers et art de la pierre 5000 1PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables 5000 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 2CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air 1000 1PRO Microtechniques 2000 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 5000 1PRO Modélisation et prototypage 3D 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 1PRO Optique Lunetterie 5000 2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 5000 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
2CAP2 Ébéniste 250 2CAP2 Tailleur de pierre 2000 2PRO Métiers et art de la pierre 5000 1PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 2CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air 1000 1PRO Microtechniques 2000 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 5000 1PRO Modélisation et prototypage 3D 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 500 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
2CAP2 Tailleur de pierre 2000 2PRO Métiers et art de la pierre 5000 1PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 5000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 2CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air 1000 1PRO Microtechniques 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 5000 1PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 1PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 5000 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
2PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables2PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables50002PRO Métiers des transitions numérique et énergétique50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20002CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air10001PRO Microtechniques20002PRO Métiers des transitions numérique et énergétique20002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels50001PRO Modélisation et prototypage 3D50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20001PRO Optique Lunetterie50002PRO Optique Lunetterie50001PRO Organisation de transport de marchandises5002PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique5000
1PRO Métiers du froid et des énergies renouvelables2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20002CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air10001PRO Microtechniques20002PRO Métiers des transitions numérique et énergétique20002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels50001PRO Modélisation et prototypage 3D50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20001PRO Optique Lunetterie20002PRO Optique Lunetterie50001PRO Organisation de transport de marchandises5002PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique5000
2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20002CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air10001PRO Microtechniques20002PRO Métiers des transitions numérique et énergétique20002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels50001PRO Modélisation et prototypage 3D50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20001PRO Optique Lunetterie50002PRO Optique Lunetterie50001PRO Organisation de transport de marchandises5002PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique5000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air 1000 1PRO Microtechniques 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 1PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 1PRO Optique Lunetterie 2PRO Optique Lunetterie 2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 2CAP2 Conducteur routier marchandises 5000 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique
2CAP2 Installateur en froid et conditionnement d'air 1PRO Microtechniques 2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 5000 1PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 1PRO Optique Lunetterie 2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 2CAP2 Conducteur routier marchandises 500 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
1PRO Microtechniques2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique20002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels50001PRO Modélisation et prototypage 3D50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20001PRO Optique Lunetterie50002PRO Optique Lunetterie50001PRO Organisation de transport de marchandises5002PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique5000
2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 5000 1PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2PRO Optique Lunetterie 2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 2CAP2 Conducteur routier marchandises 500 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 1PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2PRO Optique Lunetterie 2PRO Optique Lunetterie 1PRO Organisation de transport de marchandises 2CAP2 Conducteur routier marchandises 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
1PRO Modélisation et prototypage 3D2PRO Modélisation et prototypage 3D50002PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels20001PRO Optique Lunetterie50001PRO Organisation de transport de marchandises5002PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique5000
2PRO Modélisation et prototypage 3D 2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000 1PRO Optique Lunetterie 2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 2CAP2 Conducteur routier marchandises 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 1PRO Optique Lunetterie 2PRO Optique Lunetterie 1PRO Organisation de transport de marchandises 2CAP2 Conducteur routier marchandises 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
1PRO Optique Lunetterie2PRO Optique Lunetterie50001PRO Organisation de transport de marchandises2CAP2 Conducteur routier marchandises5002PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique5000
2PRO Optique Lunetterie 5000 1PRO Organisation de transport de marchandises 2CAP2 Conducteur routier marchandises 500 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
1PRO Organisation de transport de marchandises2CAP2 Conducteur routier marchandises5002PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique5000
2CAP2 Conducteur routier marchandises 500 2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
2PRO Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique 5000
1PRO Ouvrages du bâtiment : métallerie
2CAP2 Menuisier aluminium-verre 250
2CAP2 Réalisation industrielle chaudronnerie soudure option A chaudronnerie 500
2CAP2 Serrurier Métallier 2000
2PRO Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics 5000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 500
1PRO Photographie
2CAP2 Métiers de l'enseigne et la signalétique 250
2CAP2 Sérigraphie industrielle 250
2CAP2 Signalétique et décors graphiques 250
2PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia 400
2PRO Métiers des industries graphiques et de la communication 500
2PRO Photographie 5000
1PRO Pilote de ligne de production
2PRO Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées 5000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000
2PRO Plastiques et composites 2000
1PRO Plastiques et composites
2PRO Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées 2000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels 2000

2PRO Plastiques et composites

1PRO Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-carton	
2PRO Plastiques et composites	2000
2PRO Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées	5000
2PRO Bio-industrie de transformation	2000
1PRO Réalisation de produits imprimés et plurimédia option productions graphiques	
2CAP2 Métiers de l'enseigne et la signalétique	250
2CAP2 Sérigraphie industrielle	250
2CAP2 Signalétique et décors graphiques	250
2PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	400
2PRO Métiers des industries graphiques et de la communication	5000
2PRO Photographie	500
1PRO Réalisation de produits imprimés et plurimédia option productions imprimées	
2CAP2 Métiers de l'enseigne et la signalétique	250
2CAP2 Sérigraphie industrielle	500
2CAP2 Signalétique et décors graphiques	250
2PRO Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	2000
2PRO Métiers des industries graphiques et de la communication	5000
1PRO Réparation de carrosseries	
2CAP2 Réparation de carrosseries	250
2PRO Réparation de carrosseries	5000
1PRO Systèmes numériques options A à C / P-TECH	
2PRO Métiers des transitions numérique et énergétique	5000
1PRO Technicien du bâtiment option organisation et réalisation du gros œuvre	
2CAP2 Carreleur mosaïste	250
2CAP2 Constructeur canalisation de TP	250
2CAP2 Constructeur d'ouvrage en béton armé	500
2CAP2 Maçon	500
2PRO Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics	5000
1PRO Technicien constructeur bois	
2CAP2 Charpentier bois	250
2CAP2 Constructeur bois	250
2CAP2 Menuisier fabricant de menuiseries mobilier agencement	250
2CAP2 Menuisier installateur	250
2PRO Technicien constructeur bois	5000
2PRO Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	2000
1PRO Technicien en chaudronnerie industrielle	
2CAP2 Réalisation industrielle chaudronnerie soudure option B soudage	300
2CAP2 Serrurier Métallier	500
2PRO Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics	500
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels	5000
1PRO Technicien en prothèse dentaire	
2PRO Technicien en prothèse dentaire	5000

1PRO Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production	
2PRO Modélisation et prototypage 3D	2000
2PRO Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques industriels	5000
1PRO Technicien études du bâtiment option assistant en architecture	
2PRO Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	5000
1PRO Technicien études du bâtiment option études et économie	
2PRO Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	5000
1PRO Technicien géomètre topographe	
2PRO Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	5000
2PRO Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics	250
1PRO Technicien menuisier agenceur	
2CAP2 Charpentier bois	250
2CAP2 Menuisier fabricant de menuiseries mobilier agencement	250
2CAP2 Menuisier installateur	250
2PRO Technicien constructeur bois	2000
2PRO Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	5000
1PRO Travaux publics	
2CAP2 Conducteur d'engins TP et carrières	250
2CAP2 Constructeur de routes	250
2CAP2 Constructeur d'ouvrages en béton armé	250
2CAP2 Constructeur de réseaux de canalisations de TP	250
2CAP2 Maçon	250
2PRO Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics	5000
1PROA Agroéquipement	
2CAP2 Maintenance des matériels option A agricoles	2500
2CAP2 Maintenance des matériels option C espaces verts	2500
2CAP2A Métiers de l'agriculture	250
2PROA Productions	5000
1PROA Aménagement paysager	
2CAP2A Travaux forestiers	2500
2PROA Métier de la nature jardin paysage forêt	5000
1PROA Bio-industries de transformation	
2PROA Métiers de l'alimentation bio-industrie laboratoire	5000
1PROA Conduite de Gestion de l'entreprise vitivinicole	
2CAP2A Métiers de l'agriculture	2500
2PROA Productions	5000
1PROA Conduite de productions horticoles	
2CAP2A Métiers de l'agriculture	2500
2PROA Productions	5000
1PROA Conduite et gestion de l'entreprise agricole	
2PROA Productions	5000
1PROA Conduite et gestion de l'entreprise canin et félin	
2PROA Productions	5000

1PROA Conduite et gestion de l'entreprise hippique	
2CAP2A palefrenier soigneur	2500
2PROA Productions	5000
1PROA Forêt	
2CAP2A Travaux forestiers	2500
2PROA Métiers de la nature jardin paysage forêt	5000
1PROA Gestion des milieux naturels et de la faune	
2CAP2A Travaux forestiers	2500
2PROA Métiers de la nature jardin paysage forêt	5000
1PROA Laboratoire Contrôle qualité	
2PROA Métiers de l'alimentation bio-industrie laboratoire	5000
1PROA Productions aquacoles	
2DPROA Productions	5000
1PROA Service aux personnes et animation dans les territoires	
2CAP2A Service aux personnes et vente en espace rural	2500
2PROA Service aux personnes et territoires	5000
1PROA Technicien conseil vente en alimentation	
2CAP2A Service aux personnes et vente en espace rural	5000
2CAP2A Métiers de l'agriculture	250
2DPROA Métiers du conseil vente	5000
1PROA Technicien conseil vente en animalerie	
2CAP2A Métiers de l'agriculture	250
2DPROA Métiers du conseil vente	5000

1PROA Technicien conseil vente univers jardinerie

2CAP2 Fleuriste

2CAP2A Métiers de l'agriculture

2DPROA Métiers du conseil vente

2500

250

5000



Liste des formations et établissements conduisant à l'Unité Facultative Secteur Sportif (UFSS) sous réserve d'évolution de l'offre de formation

- Baccalauréat Professionnel spécialité Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGORA)
 - Lycée Polyvalent Aristide Maillol, Perpignan
 - Lycée Professionnel Léon Blum, Perpignan
 - Lycée Professionnel Gaston Darboux, Nîmes
 - Lycée Polyvalent Louis Feuillade, Lunel
- Baccalauréat Professionnel spécialité Métiers de l'accueil
 - Lycée des métiers Jean Mermoz, Béziers
- Baccalauréat Professionnel spécialité Métiers de la sécurité
 - Lycée Polyvalent Aristide Maillol, Perpignan
 - Lycée Professionnel Gaston Darboux, Nîmes
- Baccalauréat Professionnel spécialité Métiers du commerce de la vente
 - Lycée des métiers Jean Mermoz, Béziers